

<http://www.geneacaux.net/spip/spip.php?article443>



Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

- Comprendre ... - Histoire cachoise - Evénements -



Date de mise en ligne : lundi 27 août 2018

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

Les circonstances du drame

Quelques semaines après la tempête du 5 octobre, les Tréportais ne se font plus beaucoup d'illusions sur le sort de Jacques CLOQUETTE et de son équipage de 17 marins. Or, si la noyade n'est pas rare en bord de mer, le naufrage d'un bateau, surtout de cette taille, reste un événement rare, voire exceptionnel. Le dernier naufrage, trouvé mentionné dans les registres du Tréport, remonte à décembre 1754. Lors d'une très forte tempête, deux bateaux cordiers du Tréport disparaissent avec leur équipage : sept morts et cinq disparus. Deux autres naufrages sont encore plus anciens : mi-janvier 1726, onze disparus, et mi-novembre 1729, dix morts ou disparus.



Dans le monde maritime au temps de l'Ancien Régime, les peurs de la noyade, du naufrage, a fortiori lorsque les corps n'étaient pas retrouvés étaient majeures et associées plus ou moins à un châtement divin... Qui avait pêché pour encourir la colère de Dieu ? Les naufragés ? Leurs proches... ? Comment ces derniers vivaient-ils ces drames ? Que disait en chaire le curé du Tréport à ses ouailles et notamment aux familles des disparus ? Était-il dans un discours extrême et accusateur, de type « Repentez-vous et faites pénitence car vous avez pêché » ajoutant le remords et la culpabilité à leur peine ? Ou bien trouvait-il des paroles apaisantes et réconfortantes, notamment pour les familles les plus frappées ?

Que pensait Marie Marguerite OBRY, l'épouse de Jacques CLOQUETTE, sans nouvelle de son mari et de ses deux fils aînés ? Et qu'imaginaient les Tréportais sur cette famille à qui, jusqu'alors tout réussissait : douze enfants dont dix étaient encore en vie, la propriété et le commandement d'un bateau important, probablement un des plus gros du Tréport, nécessitant un équipage nombreux, et la prospérité matérielle ?

Les racontars, les calomnies, les persiflages se sont-ils répandus dans le port pour « expliquer » le drame ? Jacques CLOQUETTE était-il trop ambitieux ? Était-il trop peu religieux (aucun de ses fils ne semblait se « destiner au service de Dieu ») ?

Quelle place aux rationalistes pour expliquer un tel naufrage ? Voltaire n'est pas célèbre qu'à Paris. Les premiers volumes de l'Encyclopédie sont parus depuis une dizaine d'années et des souscripteurs se sont manifestés un peu partout dans les provinces, chez les plus érudits. Dans les années 1760, les idées des Lumières ont-elles un début d'influence sur des membres du clergé local ? voire sur certains paroissiens ?

Les maîtres de bateau du Tréport, après ce naufrage, se sont-ils posé la question du rôle qu'ont pu avoir les filets de dreige ou d'autres caractéristiques du bateau dans l'accident ? Et qu'auraient-ils pu faire ou que pourraient-ils faire

Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

pour mieux résister aux tempêtes et éviter de tels drames ?



En cette fin d'octobre 1765, les Tréportais se posent sans doute toutes ces questions, et il est certain que la disparition du bateau de Jacques CLOQUETTE anime leurs conversations.

La période est propice à la pêche et, si les patrons de pêche pensent à leur sécurité, ils ne peuvent pas renoncer à prendre la mer, y compris lorsque le vent forçit... Le 30 octobre, les conditions ne sont peut-être pas idéales pour aller pêcher le hareng, mais les frères LANGUERRE n'en sont pas à leur premier coup de tabac et les bancs de poisson ne resteront pas encore très longtemps au large. Nicolas LANGUERRE n'a pas un bateau de la taille de celui de Jacques CLOQUETTE. Son bateau « cordier », plus petit, se manoeuvre avec un équipage de 5 à 7 personnes et pêche « à la corde », c'est-à-dire avec des lignes et non un filet ; les lignes, comportant chacune plusieurs hameçons, sont amarrées au bateau et, lestées par des plombs, descendent directement dans la mer. À proximité des bancs de poissons, les manoeuvres s'effectuent à la voile mais surtout en utilisant les courants.

Son équipage est constitué habituellement de proches : son frère, son cousin, son beau-frère, son beau-fils... on est en famille. Une voix s'élève-t-elle pour mettre en garde le « patron » envers le temps qui menace de se dégrader ? Son frère Jean ? Son beau-frère qui restera à terre ?

Nicolas LANGUERRE appareille et sort du port...

Il a le temps de pêcher avant que la tempête se précise. La pêche est-elle abondante et alourdit-elle le bateau ?

Maître Nicolas DECHEPY n'est curé de Saint Jacques du Tréport que depuis deux ans. Comme la très grande majorité des curés rédigeant les actes paroissiaux, il se contente de reprendre les formules habituelles et conseillées par Monseigneur l'Evêque de Rouen. Un acte paroissial est un acte religieux, certes, mais aussi juridique... en aucun cas ce ne peut être un roman. Les formules ne contiennent que le nécessaire, énumèrent parfois les nombreux témoins de mariage en précisant leur parenté, et les liens qui les unissent aux époux, faisant le bonheur des généalogistes amateurs ... On n'a jamais lu un registre paroissial mentionnant le temps pluvieux qu'il faisait au

Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

mariage d'Untel ni que le Père Jacques est décédé en glissant de son toit qu'il réparait... C'est bien dommage pour lesdits généalogistes amateurs, qui aimeraient bien parfois tomber sur un détail dramatique ou croustillant.

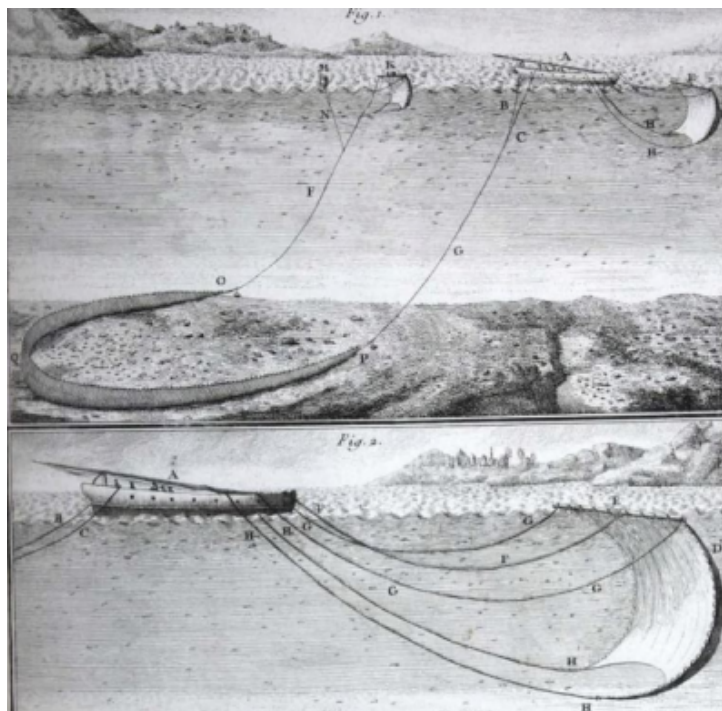
Maître Nicolas DECHEPY, n'est pas un grand bavard, au moins dans l'écriture du registre paroissial. Certes dans quelques années, il va « inhumér une jambe de cadavre, trouvée à la côte, revêtue de sa botte », mais il ne le fait qu'à la demande expresse de Monsieur le Lieutenant de l'Amirauté du Tréport. Le goupillon est alors au service du sabre.

Alors, lorsque Maître DECHEPY livre une circonstance d'un événement dans un registre, il le fait probablement sous le coup d'une émotion sincère. Les actes de novembre 1765, retraçant les deux naufrages ne sont certainement pas des romans, ni même des comptes-rendus, mais le Curé du Tréport ne peut s'empêcher de livrer dans ces actes deux ou trois mots, pas plus, qui laissent transparaître son trouble. Sera-t-il et pourra-t-il être à la hauteur de l'émotion de ses ouailles ?

Ce mercredi 30 octobre, Nicolas LANGUERRE et son équipage, pris à nouveau dans une violente tempête, s'efforcent de rentrer au port. Ils n'y réussiront pas. Les actes précisent seulement que le naufrage a eu lieu « à l'entrée du port ». Le bateau a-t-il été renversé par une déferlante ?

S'il rentrait au port un jour de tempête, il devait être aux allures portantes... Aurait-il démâté, puis renvoyé au large par les courants ou la marée ?

On peut seulement conclure que des Tréportais ont été les témoins impuissants du drame qui se déroulait à quelques dizaines, voire quelques centaines de mètres de la grève. Nul doute que ce deuxième naufrage, vécu « en direct » par les Tréportais a exacerbé leur stupeur, attisée déjà par la disparition du bateau de Jacques CLOQUETTE.



Les frères LANGUER

Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

Nicolas LANGUER a presque 40 ans. Il est fils de Jean LANGUER (ou LANGUERRE) et de Marie Jeanne LE VILLAIN. Encore une dynastie de marins et de maîtres de bateaux. Nicolas est le cadet d'une fratrie de dix enfants dont la moitié décède en bas âge. Il s'est marié une douzaine d'années auparavant, en 1752, avec Anne Marie FAUQUEUR, fille de marins également, mais le couple n'a pas eu d'enfants.

Son frère Jean, plus âgé de deux ans, est simplement matelot. Il ne s'est marié qu'en janvier 1757, avec Marie Catherine PONTHEU, une veuve, âgée d'environ 36 ans. Celle-ci était la troisième épouse de Guillaume MASSON, un maître de bateau de vingt ans plus âgé, dont l'un des fils, Jean François, navigue avec les frères LANGUER.

Elle est intéressante cette famille de Guillaume MASSON. Au cours de ses trois mariages, au moins quinze enfants ont vu le jour, mais seulement quatre d'entre eux étaient encore vivants en 1757 : bienvenue dans les familles recomposées de l'Ancien Régime, à propos desquelles on a pu parler de familles prolifiques, mais pas de familles nombreuses...

Cela mérite une petite digression sur Guillaume MASSON et Marie Catherine PONTHEU.

Lorsqu'ils se marient en 1742, Guillaume a 43 ans et elle en a 22. Elle est originaire de Cayeux en Picardie, mais est installée au Tréport depuis plusieurs mois. Il est matelot, et a déjà eu neuf enfants de ses deux précédents mariages. Sa première épouse, Jeanne, est décédée quatre ans auparavant. Son second mariage a été assez malheureux. Il a épousé Marguerite en janvier 1740, mais à la fin de l'hiver, il a perdu les deux plus jeunes enfants qu'il avait eu de son premier mariage ; ils n'avaient que cinq et trois ans... Il ne lui reste que les deux aînés, Guillaume et Jean Baptiste, qui, à 16 et 14 ans, s'apprentent à devenir matelots. Marguerite est enceinte rapidement et leur fils, Jean Charles naît en décembre. De trop faible constitution, cet enfant meurt à cinq mois. Dès l'été 1741, Marguerite est à nouveau enceinte, mais fin mars 1742, cette naissance se passe très mal, l'enfant décède dans les heures qui suivent sa naissance et Marguerite ne lui survit que cinq jours. Guillaume est veuf pour la seconde fois, avec, pour seule famille, deux adolescents bientôt matelots. Il se remarie très vite : six semaines après l'accouchement dramatique de Marguerite, le dix mai 1742, il épouse Marie Catherine PONTHEU. Celle-ci n'a que quatre ans de plus que l'aîné de ses beaux-fils, Guillaume, qui vient d'avoir dix-huit ans. Jean Baptiste, le cadet, en aura bientôt seize. Les deux garçons ont vu naître quatre petites soeurs et trois petits frères... tous sont décédés avant l'âge de six ans.

Avec ce mariage, Guillaume MASSON risquait de se mettre à dos les jeunes du Tréport et de se retrouver la veille ou le jour des noces, face à un « charivari » bien bruyant de leur part. Il enfreignait, en effet, deux « interdits » : sa période de deuil était très courte et surtout, la différence d'âge avec Marie Catherine avait de quoi exaspérer les jeunes célibataires qui voyaient une de leurs possibles conquêtes leur échapper au profit d'un matelot d'un âge déjà bien avancé. A-t-il accepté de payer son écot aux jeunes du port en leur offrant à boire pour se faire pardonner ses noces ? Jouissait-il d'une popularité qui lui permettait de passer outre les traditions de l'époque ? Nul doute que ce mariage aura à minima, nourri les discussions de cabaret et peut-être provoqué, en ce début de printemps, l'agitation nocturne et sonore de la jeunesse tréportaise.

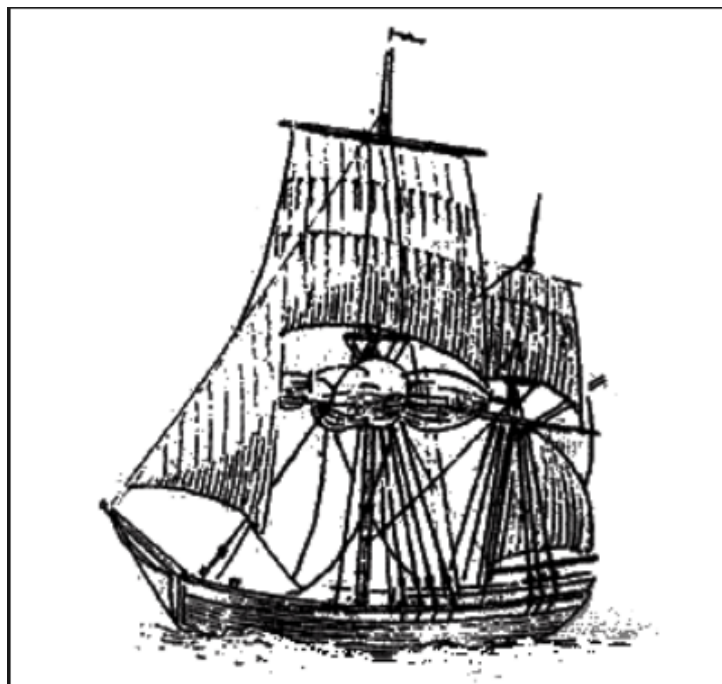
Marie Catherine est rapidement enceinte et met au monde le 28 février 1743, une petite fille, malheureusement « rappelée à Dieu » six mois plus tard. Très vite, une nouvelle grossesse et Marie Catherine accouche à nouveau le 14 juillet 1744, d'un solide garçon, Jean François. Deux ans plus tard, un petit Jacques naît en août, mais décède quelques heures après. Le 7 février 1748, naît un nouveau garçon également prénommé Jacques. Puis viendront Guillaume en mai 1750 et Marie Suzanne le 10 avril 1752. Avec elle, Guillaume MASSON voit naître son quinzième enfant, dont six sont encore vivants.

Entretemps, la famille s'est agrandie car les deux aînés se sont mariés, en 1747 pour Guillaume « le jeune » et en 1749 pour Jean Baptiste.

Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

Guillaume « le jeune » a son premier enfant le 27 février 1748 qu'il prénomme... Guillaume avec, comme parrain, son grand père. Les relations avec leur jeune belle-mère sont très bonnes : Guillaume « le jeune » a une fille, le 22 mai 1749, qu'il prénomme Marie Catherine et dont la marraine est Marie Catherine PONTHEU. Elle sera aussi la marraine du premier enfant de Jean Baptiste, une fille, elle aussi prénommée Marie Catherine. Ainsi, en ce début des années 1750, la « famille recomposée » de Guillaume MASSON s'agrandit et forme un vrai clan solidaire de marins. Avec son quinzième enfant, en avril 1752, Guillaume MASSON a six enfants vivants : deux adultes, Guillaume et Jean Baptiste, matelots et mariés et les quatre jeunes enfants de sa troisième épouse, Marie Catherine, Jean François, qui a huit ans, Jacques, qui en a quatre, le petit Guillaume qui a deux ans et le bébé Marie Suzanne. Mais il a aussi quatre petits-enfants : un petit-fils et une petite-fille chez Guillaume « le jeune » et deux petites-filles chez Jean Baptiste. Tout le monde habite Le Tréport et vit peut-être dans la même maison ou dans des maisons proches. L'entraide est systématique, tant pour élever les enfants que pour les travaux préparatoires ou annexes de la pêche, qui sont nombreux : fabrique ou réparation des filets ou des « cordes » ou lignes, réparation et aiguisage des hameçons (les « ains »), collecte des appâts, saurissage des poissons, réparations des voiles et des cordages du bateau ; les multiples possibilités de pêche à pied pouvaient également être prises en charge par les femmes ou les enfants... C'est l'avantage et la force de ces familles élargies ou chacun participe aux différents travaux.

Guillaume MASSON meurt subitement le 1er mai 1752, à 53 ans. Son frère, et son second fils Jean Baptiste, sont présents à l'enterrement. Son autre fils, Guillaume, n'est pas cité dans l'acte de décès ; il est probablement absent du Tréport, peut-être en mer.



Seule avec ses quatre jeunes enfants, Marie Catherine PONTHEU est épaulée par ses beaux-fils et leurs épouses et par le frère de Guillaume, Jean MASSON. Mais au cours des années qui suivent, elle va se rapprocher de Jean LANGUER, matelot célibataire et un peu plus jeune qu'elle. Ils ont une trentaine d'années et tombent probablement amoureux dans une relation hors mariage. Marie Catherine est enceinte en 1756... L'enfant naît le six novembre, une fille prénommée Marie Catherine et reconnue sur le champ par Jean LANGUERRE. Le parrain est un cousin CARPENTIER, soldat dans un régiment d'infanterie et la marraine est la soeur de Jean, la tante de l'enfant. Une enfant probablement imprévue mais semble-t-il, acceptée par tous, le père, la mère et leurs familles, comme semble acceptée la liaison entre Jean et Marie Catherine. Par malheur, la petite Marie Catherine ne survit que trois semaines et décède début décembre. Malgré cela, Jean et Marie Catherine décident d'officialiser leur liaison et se marient le 29 janvier 1757. A 37 ans, Marie Catherine PONTHEU n'aura plus d'autre enfant ; De son mariage avec Guillaume MASSON, les deux plus petits sont morts en bas âge, il reste Jean François, qui, à treize ans, débute son

Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

apprentissage comme mousse et le petit Jacques, qui n'a que neuf ans. Pour leur apprentissage, Jean François et Jacques MASSON sont probablement pris en charge par leur beau-père, Jean LANGUER et naviguent sur le bateau de Nicolas LANGUER.

Ce dernier, qui n'a pas d'enfants, a besoin pour son bateau « cordier » d'un équipage de 5 à 7 marins. Il peut compter sur ses frères, Jean l'aîné et Jacques, le plus jeune. Il y a aussi son cousin Nicolas François LANGUER et Jean Michel VASSEUR, son beau-frère. Jean Baptiste HENIN a épousé une cousine germaine de Guillaume et Jean Baptiste MASSON, les beaux-fils de Marie Catherine PONTHEU. Mais il est surtout de la génération de Nicolas LANGUER et ces deux-là doivent se connaître depuis l'enfance ; il fait aussi partie de l'équipage potentiel. Tous ces marins sont à peu près de la même génération, nés entre 1724 et 1735. Il lui faut également des matelots plus jeunes et plus vigoureux et un mousse pour son apprentissage. Les deux fils de Marie Catherine PONTHEU, Jean François et Jacques, sont, de ce point de vue les bienvenus. Un autre cousin, Jean Baptiste FERMENT pourra également se joindre à l'équipage. Au total, Nicolas LANGUER peut rassembler sur son bateau une petite dizaine de marins. Mais six suffisent et comme le produit de la pêche est réparti entre le maître de bateau et les différents membres de l'équipage embarqué, Nicolas ne choisit pas toujours les mêmes matelots. Le 30 octobre, il laisse à terre son frère Jacques et son beau-frère, Jean Michel VASSEUR.

Marie Catherine PONTHEU se remariera après le naufrage de son époux, en 1771, avec un des Jean FROMENTIN résident au Tréport, lui-même veuf de Marie Catherine FERMENT. On perd sa trace ensuite... Peut-être est-elle repartie dans sa Picardie natale.

Nom	Prénom	Date Naissance	Profession	Nom du père	Prénom	Profession	Nom de la mère	Prénom
LANGUER	Nicolas	15/2/1726	maître de bateau	LANGUERRE	Jean	maître de bateau	LEVILLAR	Marie Jeanne
Date Mariage	Nom de l'épouse	Prénom	Date Naissance / Décès	Nom du père de l'épouse	Prénom	Profession	Nom de la mère de l'épouse	Prénom
26/10/1752	FAUQUEUR	Anne Catherine	-1729	FAUQUEUR	Jean	matelot	CAUCHY	Catherine
Date Décès	Age réel au décès	Age au décès selon l'acte de D.T.	Circonstances du décès					
31/10/1765	39 ans	env. 43 ans	Négl dans le naufrage de son bateau cordier, à l'entrée du port du Tréport					
Mariage sans enfants								

Nom	Prénom	Date Naissance	Profession	Nom du père	Prénom	Profession	Nom de la mère	Prénom
LANGUER	Jean	15/10/1724	matelot	LANGUERRE	Jean	matelot	LEVILLAR	Marie Jeanne
Date Mariage	Nom de l'épouse	Prénom	Date Naissance / Décès	Nom du père de l'épouse	Prénom	Profession	Nom de la mère de l'épouse	Prénom
29/11/1757	PONTHEU	Marie Catherine	-1725, originaire de Cayeux	PONTHEU	Jacques	matelot	CORDE ?	Catherine
Date Décès	Age réel au décès	Age au décès selon l'acte de D.T.	Circonstances du décès					
31/10/1765	41 ans	env. 40 ans	Négl dans le naufrage du bateau cordier de Nicolas LANGUER, à l'entrée du port du Tréport					
E n f a n t s								
	Prénom	Date Naissance	Date Décès	Mariage		Observations		
1	Marie Catherine	6/11/1756	1/10/1756			décédée en bas âge		

Nicolas François LANGUER : le cousin

Nicolas François LANGUER est de la même génération que Nicolas et Jean. Fils d'un Nicolas LANGUER et de Marie DENIS et petit fils de Michel LANGUER, c'est son arrière-grand-père, qui est également l'aïeul des frères Nicolas et Jean LANGUER. Il est donc leur cousin issu de germain. Âgé de 40 ans, il ne semble pas avoir été marié.

Nom	Prénom	Date Naissance	Profession	Nom du père	Prénom	Profession	Nom de la mère	Prénom
LANGUER	Nicolas François	11/12/1724		LANGUER	Nicolas		DENIS	Marie
Catholique								
Date Décès	Age réel au décès	Age au décès selon l'acte de D.T.	Circonstances du décès					
31/10/1765	40 ans	env. 40 ans	Négl dans le naufrage du bateau cordier de Nicolas LANGUER, à l'entrée du port du Tréport					

Jean Baptiste HENIN : un marin de la même classe que Nicolas LANGUER

Jean Baptiste HENIN a quasiment l'âge de Nicolas LANGUER. Nés en 1726, ils ont pu s'inscrire à partir de l'âge de

Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

12 ans, comme mousse, ou à partir de l'âge de 16 ans, comme novice, au Bureau des Classes de l'Amirauté du Tréport, pour devenir matelots, et, peut-être, par la suite, pilotes, maîtres de bateau ou capitaines de navire. Leur enrôlement dans ce dispositif leur permettait d'accéder aux professions des gens de Mer, mais les obligeait aussi à servir sur les vaisseaux du Roi, notamment en temps de guerre. À partir de 18 ans, les marins (novices ou matelots) alternaient embarquements sur des bateaux de pêche ou sur des vaisseaux commerciaux et « tour de service » sur les vaisseaux du Roi. En contrepartie, ils avaient quelques privilèges, comme l'exemption du logement des gens de guerre, ou du guet et de la garde des portes des villes.

Ainsi, Jean Baptiste HENIN et Nicolas LANGUER ont-ils pu servir sur un vaisseau de la Royale dans les années 1745-1760, notamment pendant la guerre de Sept Ans.

Jean Baptiste se marie en 1755 avec Marie Catherine MASSON, issue bien entendu d'une famille de marins et cousine germaine des fils de Guillaume MASSON.

Le couple aura six enfants, dont deux jumelles en 1762. Leur dernier enfant naîtra posthume, le 9 avril 1766, après la noyade de son père. Ce dernier garçon, Michel François, ainsi que son aîné, Jean Baptiste, né en octobre 1757, se marieront et auront, eux aussi, une descendance.

Nom	Prénom	Date Naissance	Profession	Nom du père	Prénom	Profession	Nom de la mère	Prénom
HENIN	Jean Baptiste	19/12/1726	matelot	HENIN	Michel	matelot	SELETTE (DELABRIE)	Madeleine
Date Mariage	Nom de l'épouse	Prénom	Date Naissance / Décès	Nom du père de l'épouse	Prénom	Profession	Nom de la mère de l'épouse	Prénom
29/11/1755	MASSON	Marie Catherine	6/1/1727	MASSON	Jacques	matelot	FROMENTIN	Catherine
Date Décès	Age réel au décès	Age estimé au décès (années)	Circonstances du décès					
31/10/1765	28 ans	ans 40 ans	Né dans le naufrage du bateau commandé de Nicolas LANGUER, à l'ancre du port de Tréport					
Enfants								
	Prénom	Date Naissance	Date Décès	Mariage	Observations			
1	Jean Baptiste	17/10/1757		18/1763	marié avec Marie Collette BACHELIER			
2	Marie	21/5/1762			Elle jumelle, par d'autre information trouvée			
3	Marie Catherine	22/5/1762			Elle jumelle, décédée en bas âge			
4	Marie Anne	22/5/1762	2/2/1762		elle décédée en bas âge			
5	Jean François	17/2/1764	11/6/1766		enfant posthume, marié avec Marie Catherine Suzanne BACHELIER			
6	Michel François	24/1766		25/1762				

Jean François MASSON : le beau-fils de Jean LANGUER

Fils aîné de Guillaume et de Marie Catherine PONTHEU, il a pu être pris en charge après la mort de son père, par le compagnon puis second époux de sa mère, Jean LANGUER. Nous avons déjà évoqué son possible parcours, ci-dessus.

Il a pu également servir dans la Marine pendant la guerre de Sept Ans. Il meurt, noyé, à 21 ans

Nom	Prénom	Date Naissance	Profession	Nom du père	Prénom	Profession	Nom de la mère	Prénom
MASSON	Jean François	14/7/1744	matelot	MASSON	Guillaume	matelot	PONTHEU	Marie Catherine
Mariage								
Date de mariage trouvé pour ce Jean François MASSON, époux								
Date Décès	Age réel au décès	Age estimé au décès (années)	Circonstances du décès					
31/10/1765	21 ans		Né dans le naufrage du bateau commandé de Nicolas LANGUER, à l'ancre du port de Tréport					

Jean FERMENT

Jean (ou Jean Baptiste) FERMENT n'a que 17 ans et demi lors du naufrage. Il est mentionné comme matelot dans l'acte indiquant sa disparition. Bien qu'il n'ait pas encore 18 ans, il pouvait être déjà enrôlé comme matelot, car il suffisait d'avoir un développement physique suffisant et une année de navigation comme novice, et pour devenir novice, il fallait avoir au moins 16 ans. On pouvait donc devenir matelot à 17 ans. Jean FERMENT vient aussi d'une

Le naufrage du bateau de Nicolas LANGUER

famille de marins : un père matelot, un grand-père et des oncles matelots... il a dû commencer son apprentissage comme mousse vers l'âge de 12 ans, en 1760 et a pu devenir novice puis matelot au printemps 1765, alors qu'il venait d'avoir 17 ans.

Ses parents s'étaient mariés en 1742, mais sa mère, troisième épouse de son père, Nicolas, était originaire du « bourg d'Ault » en Picardie, un autre port de pêche, assez actif, à une dizaine de km du Tréport.

Jean a deux demi-frères, nés des précédents mariages de son père mais beaucoup plus âgés et une soeur qui a deux ans de plus que lui. Son père a eu d'autres enfants, mais décédés en bas âge... Une famille assez peu nombreuse, donc.

Nom	Prénom	Date Naissance	Profession	Nom du père	Prénom	Profession	Nom de la mère	Prénom
FERMENT	Jean (Baptiste)	31/03/1748	matelot	FERMENT	Nicolas	matelot	BALLARD	Marie Jeanne
Mariage								
Date de mariage trouvé pour ce Jean FERMENT								
Date Décès	Age (en ans) décès	Année décès connu (entre 4911)	Circonstances du décès					
31/10/1765	17 ans		Nécessité dans le naufrage du bateau cordier de Nicolas LANGUER, à l'ancre du port de Tréport, disparu					

Embarqué sur le bateau de Nicolas Languier, il est porté disparu le 10 novembre, lors de l'inhumation de son patron

Article de Christian Fizzet (Adhérent cgpcsm)

F.Renout

(Administrateur cgpcsm)